

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

Être candidat dans l'enseignement supérieur 2024

FORMATIONS DISPONIBLES

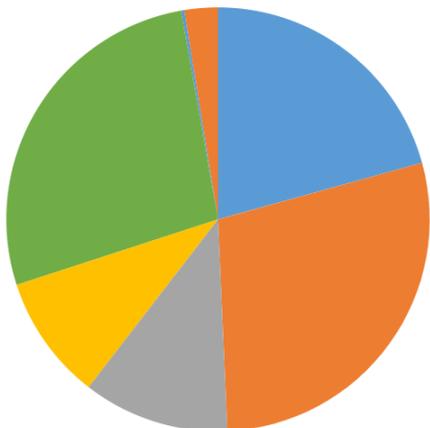
Parmi les 23 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences dont le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé et la LAS (Licence avec option Accès Santé), les Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles (PPPE)..
- **Des formations sélectives** : CPGE (Classes Prépa), BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), Instituts de Formation en Soins Infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, Ecoles de Formation en Travail Social (en EFTS), Ecoles d'Ingénieurs, de Commerce et de Management, Instituts d'Etudes Politiques, Ecoles Vétérinaires, Formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des formations en apprentissage** : **Centre de Formation en Apprentissage (CFA)**

Des informations utiles à consulter sur chaque fiche formation : le statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les frais de scolarité, possibilités de poursuite d'études et les débouchés professionnels.

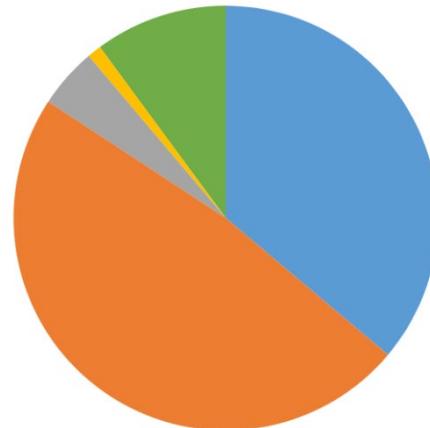
Vœux confirmés PARCOURSUP 2023

TG1



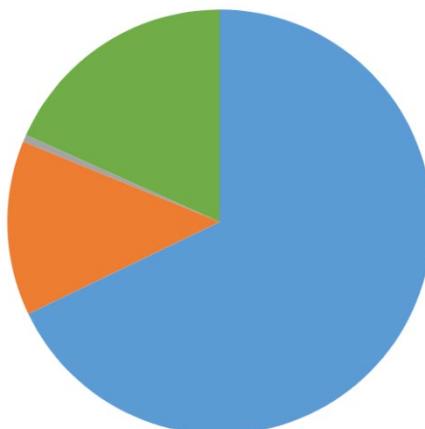
● BTS ● DUT ● CPGE ● Ecole ingénieur ● Licence ● Licence selective ● PASS LAS

TSTI2D



● BTS ● DUT ● CPGE ● Ecole ingénieur ● Licence

TSTMG



● BTS ● DUT ● CPGE ● Licence

ELEMENTS TRANSMIS AUX FORMATIONS DU SUPERIEUR

- **La lettre de motivation**
- **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- **la rubrique Activités et centres d'intérêt**
- **la fiche Avenir (*)**
- **Des informations sur votre parcours spécifique** section européenne ou sportive (seulement si vous le souhaitez)
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

Depuis 2023 : vos résultats au baccalauréat sont mieux pris en compte

(*) **FICHE AVENIR** : Cette fiche est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :

- **Les notes de l'élève** : moyennes, appréciation par discipline, positionnement dans la classe
- **Les appréciations des professeurs principaux sur des compétences transversales**
- **L'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir pour chaque vœu. Consultable à partir du 30 Mai**

Le calendrier 2024 en 3 étapes



Etape 1 : Novembre à Janvier 2024

JE M'INFORME ET JE DECOUVRE LES FORMATIONS

- Je prépare mon projet d'orientation : Je peux faire mes recherches sur le site : **avenir.onisep** et **parcoursup.gouv.fr**

- **A partir de Novembre 2023 :**

J'échange avec les 2 professeurs principaux (PP) pour un suivi personnalisé avec l'appui du Psychologies de l'Education Nationale

C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études.

- **A partir de Décembre 2023:**

Je renseigne ma **fiche de dialogue** : le 1er conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

- **A partir du 20 Décembre 2023:**

Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2024.

23 000 formations sont proposées **dont 9000 en alternance** (CFA).

- **Vous y trouverez une fiche de présentation** dans laquelle vous pourrez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'analyse des candidatures, les poursuites d'études, les débouchés, et les éventuels frais de formation.

Nouveautés :

- Des formations similaires seront seulement proposées pour élargir vos choix
- La fonction « Favoris » permettra de conserver ses formations préférées
- La fonction « comparateur » permettra de comparer diverses formations qui vous intéressent

Etape 2 : 17 Janvier au 14 Mars 2024

JE M'INSCRIS ET JE FORMULE MES VOEUX

Du 17 Janvier AU 14 Mars 2024

- **Je m'inscris sur Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux** : jusqu'à **10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**.

Tout au long du 2^{ème} trimestre 2024

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation (ex : Salon postbac les 11 et 12 Janvier à la Grande Hall de La Villette)** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Février à Mars 2024 :

Chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du Chef d'Etablissement dans le cadre du 2^e conseil de classe de terminale.

LE 3 AVRIL 2024 :

Dernier jour pour compléter son dossier et confirmer mes vœux

CAS PARTICULIERS :

Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble sévère du langage et des apprentissages, je peux renseigner, dans mon dossier PARCOURSUP, une fiche de liaison pour préciser mes besoins. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite demander à PARCOURSUP de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie pour faciliter mon accueil.

Etape 3 : 30 Mai au 12 Juillet 2024

JE RECOIS LES REPONSES DES FORMATIONS ET JE DECIDE

LE 30 MAI 2024 : PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte, dans mon dossier Parcoursup, les réponses des formations que j'ai demandées.

À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (**réponse Oui ou Oui-si***) au fur et à mesure et en continu.

Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

DU 16 AU 23 JUIN 2024 : SUSPENSION DES DELAIS DE REPONSE

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites de baccalauréat.

LE 11 JUIN 2024 : PHASE D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE

DU 1^{er} au 3 JUILLET 2024 : CLASSEMENT DE SES VŒUX PAR ORDRE DE PREFERENCE

A partir du 1^{er} Juillet, je dois classer par ordre de préférence mes vœux en attente si je souhaite les conserver

LE 8 JUILLET 2024 : RESULTATS DU BACCALAUREAT

LE 12 JUILLET 2024 : FIN DE LA PHASE COMPLEMENTAIRE

Demier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase complémentaire

(*) Cas particuliers : LA REPOSNSE « OUI, SI »

La réponse « oui, si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat,...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par l'établissement afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

Dès le 30 Mai 2024

LES SOLUTIONS SI JE N'AI PAS RECU DE PROPOSITION D'ADMISSION

DES LE 30 MAI 2024

Si je n'ai pas reçu que des réponses négatives de la part des formations sélectives (BTS, BUT, CPGE, IFSI, ...), je peux demander un accompagnement dans mon lycée ou auprès d'un psychologue de l'Education Nationale au CIO de Créteil

LE 11 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2024 : LA PHASE COMPLEMENTAIRE

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations accessibles depuis le moteur de recherche des formations PARCOURSUP.

LA PARTIR DU 4 JUILLET 2024 : Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES). Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation

CAS PARTICULIERS :

A partir du 30 Mai, les candidats en situation de handicap ou atteint d'un trouble sévère du langage et des apprentissages et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir la CAES et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

1^{er} CAS

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui)

s'il le souhaite, il peut confirmer ses autres vœux en attente et ils seront maintenus

Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2023 seront affichés pour chaque formation demandée.

Il accepte ou y renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

En attente

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

En attente

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

En attente

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

En attente

L1 STAPS, Toulouse

En attente

L1 Droit, Paris 5 Descartes

Oui

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

1^{er} CAS

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui)

s'il le souhaite, il peut confirmer ses autres vœux en attente et ils seront maintenus

Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2023 seront affichés pour chaque formation demandée.

Il accepte ou y renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

En attente

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

En attente

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

En attente

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

En attente

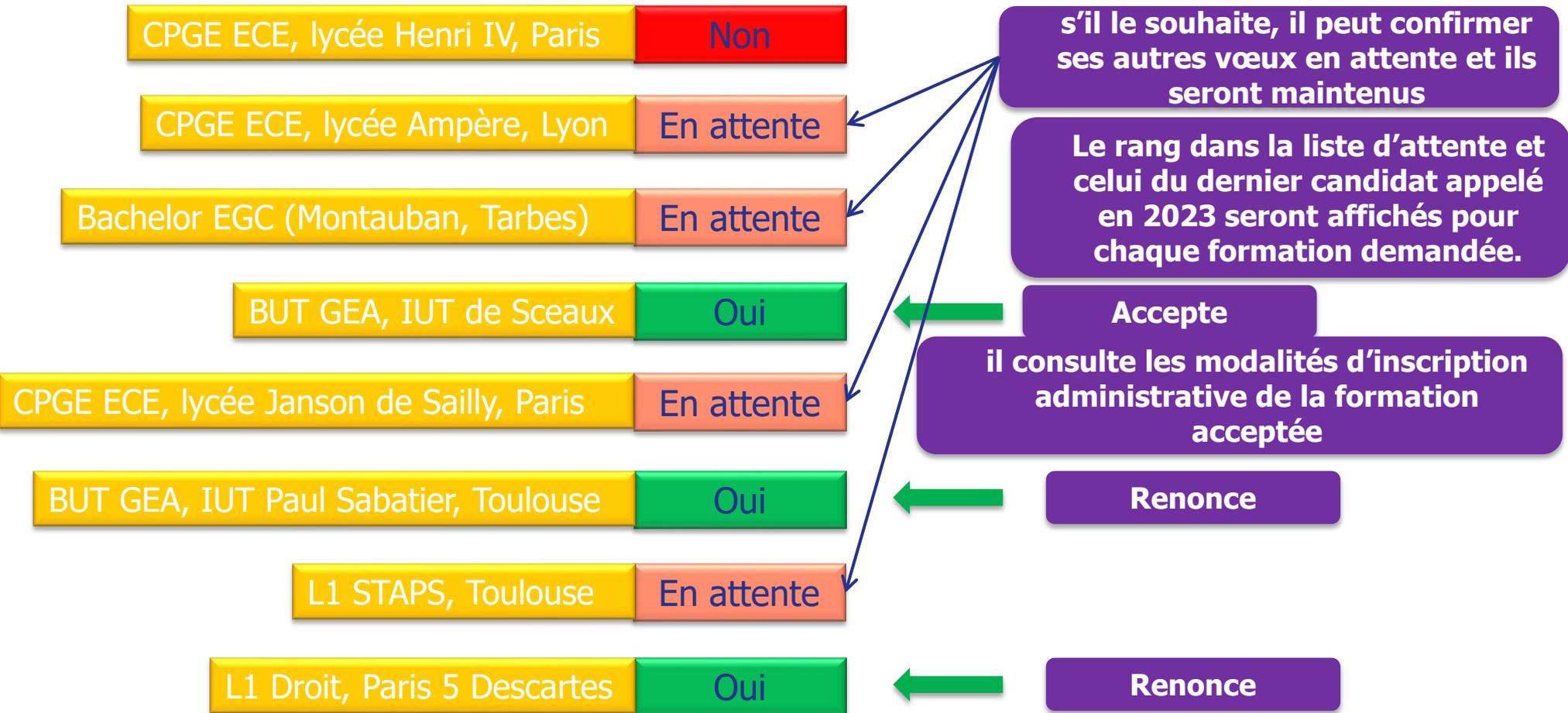
L1 STAPS, Toulouse

En attente

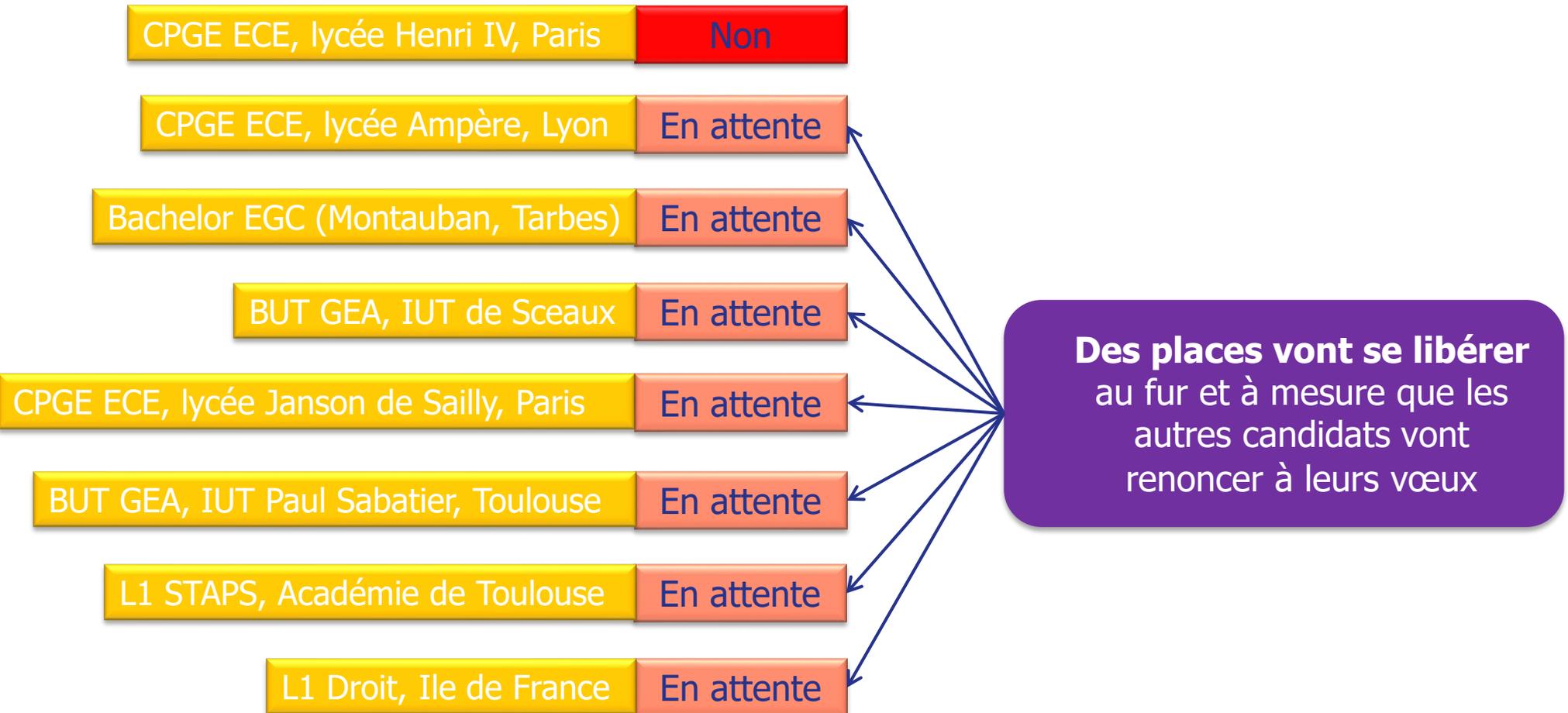
L1 Droit, Paris 5 Descartes

Oui

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admissions (oui ou oui-si)



**Le lycéen ne reçoit que des propositions
« En attente »**



Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

4^{ème} CAS

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives



s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

Non

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

Non

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

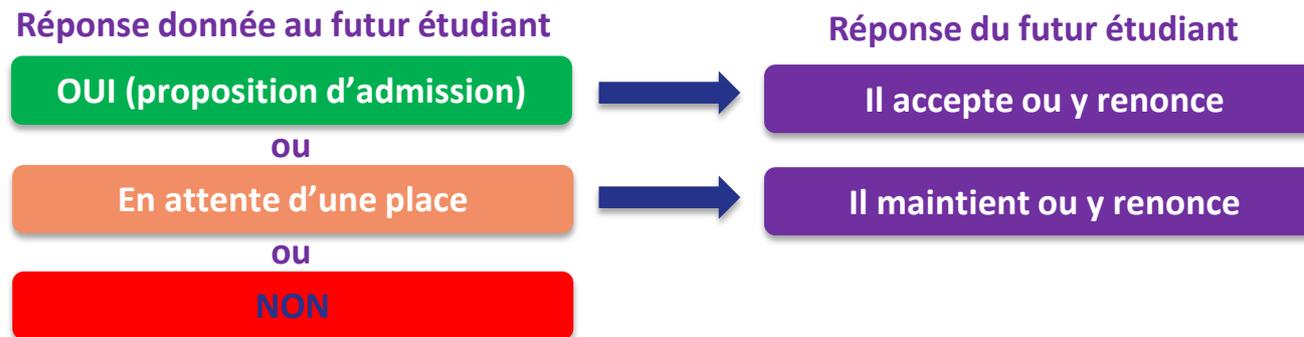
Non

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

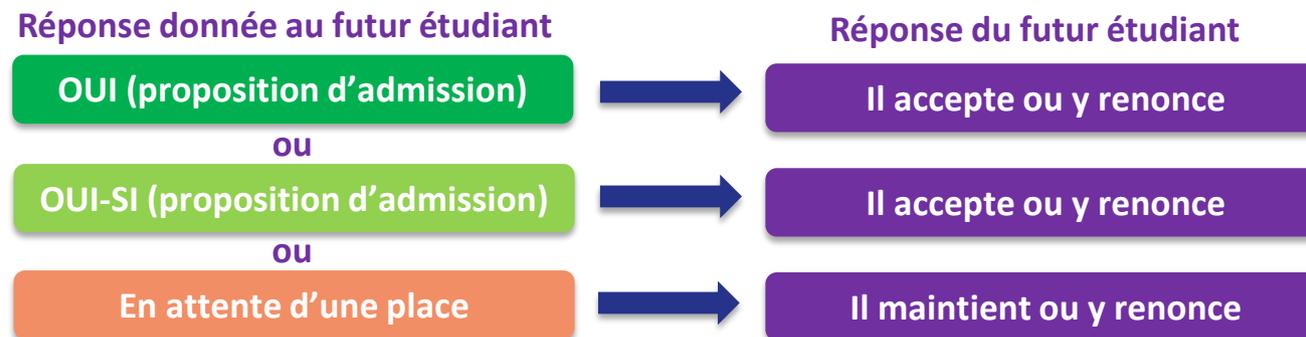
Non

A partir du 4 juillet, La Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur(CAES) est activée pour lui faire des propositions de formation

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)



➔ Pour une formation non sélective (licence)



Centre d'Information et d'Orientation:

101 Avenue du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

01 49 56 06 94

cio.creteil@ac-creteil.fr

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Et aussi : mardi soir* et samedi matin*

Ouverture pendant les vacances scolaires*

(*) Selon un calendrier défini annuellement